

R Paris 27 May  
1654.

Lozange L 27 May 1654

D. N. 338.

Monsieur

Si Je ne me suis pas donné l'honneur de vous écrire ce que pour  
Mauois pay des choses considérables a vous et Informé, la Croissance aussy  
que vous est importun par la Reception de Tant de Lettres la plus  
Grand fait inutile, de telle quoy n'auroit voulu Minuscules que mes  
Lettres ne vous estoient pay agréables Mauoisit Confusion dans mes lettres  
Je le Rouds pour prendre la Liberté de vous signifier Monsieur la  
roye que de ce d'apprandre que Je pouvois dans les occasions vous Informer  
de ce qui viendroit a ma Connaissance par le canal de Monsieur de Soy  
Allys, depuis quelq' temps voire mesme depuis celui qui est  
Je me donne l'honneur de vous rendre tout des voyes que Je fis  
a Toulon sur le sieur de quelques d'ordres arrivés a cest ville a  
Il ne s'y est rien passé de considerable et L'arrivé de nous. et  
Besons, laquelle sans doute aura est très avantageuse pour le  
Service de S. M. et de tout du public et de particuliers. Je Luy  
baliey conformément aux Ordres que vous et aussy donné que ne  
Me ferdit Coquy et Troy Jours avant L'arrivé d'icelle de vous



De gay nos Caye (substant) by supposition faitz a la souvenance  
 de S. A. par les officiers du Chastel & autres, mesme de la supposition  
 quez avoit rapport a la venue de la Reine & le subiect de plainte  
 que quelque particulier avoit eu de dit officiers de quelz l'un  
 est Informé, Depuis le Depart du dit S. de la Cour il y a eu  
 quelque procedé faictz entre Le S. de Bedardy Commandant  
 de la S. de Taradez Ce premier a eu depuis fait Informé  
 Coube & de me en sort que pour l'aisey Publique au dit  
 Informations nous avons esté obligés de Mander le S. de  
 presant a Paris pour se joindre au Corps Coube de la S. de Taradez  
 vous Ricardy Mous par le brief de la Cour Supérieure  
 de l'Empire de ces affaires Et ne me Reste maintenant que  
 vous avertir que il ne suffira aucun occasyon a l'adresse mes  
 Indispensable service a S. A. & S. M. Le fait avec grand  
 Galien vous manuy fait Reque & Croire a ce que S. Charles  
 vous es a dit & vous me La Reque de ce que quand vous Croire  
 est personnellement de luy Bonheur de l'estre

Mousieur

Vostre Tres humble & Tres  
 obeissant serviteur  
 A L A M M M

Handwritten text, likely a letter or document, written in a cursive script. The text is oriented vertically on the page and is mostly illegible due to fading and the angle of the handwriting. Some words are difficult to decipher but appear to include names and titles.

Handwritten text at the bottom of the page, including what appears to be a signature and possibly a date or location. The signature is written in a large, flowing cursive hand.